

Wright, premier défricheur blanc, établissait sa colonie en 1801. De là il s'enfonçait dans une région sauvage de 80,000 acres composée de montagnes boisées, de lacs et de rivières où la vie se manifeste à l'état sauvage et dont l'aspect n'a guère changé depuis le jour où Wright l'observa pour la première fois.

N'est-ce pas là des bijoux de la nature qui devront un jour ou l'autre être garnis d'édifices fédéraux pour agrémenter ce jardin unique et féérique qui est situé à cinq minutes seulement des édifices du Parlement canadien? Wrebert, qui était un géographe et un poète, a décrit aussi cette merveille qui reflète bien l'aspect de tout un pays, dans toute son étendue géographique, cette belle région de la Capitale fédérale composée du Québec et de l'Ontario.

Ce sont là des raisons qui m'incitent à demander à la CCN de recommander au ministère des Travaux publics la construction d'édifices fédéraux sur le côté québécois de la Capitale nationale. Ce n'est pas une question de courtoisie mais de justice vis-à-vis une population qui a toujours servi de son mieux le Canada, et ce souvent dans des circonstances difficiles qu'il est inutile de rappeler ici, je veux parler de la population francophone de la région de la Capitale nationale.

Lorsqu'on pense que depuis 10 ans, de 1954 à 1964, on a dépensé, dans la région de Hull et du côté de l'Ontario, 221 millions, dont 9 millions seulement du côté du Québec.

Voilà les quelques observations que je voulais faire à titre de contribution sur le débat en cours.

• (12.50 p.m.)

[Traduction]

M. Jack A. Irvine (London): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots du budget et, peut-être, de certaines autres mesures de caractère fiscal qui en ont été exclues. Je serai aussi bref que possible, car plusieurs autres députés, je le sais, désirent prendre la parole.

J'ai l'impression que le budget est négatif. Il a été conçu dans le désespoir et est né dans le doute. Il crée l'impression qu'un budget miniature pourrait être présenté n'importe quand. Bien des gens, j'en suis persuadé, s'inquiètent des modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu. Les personnes à revenu moyen ou plus élevé s'émouvent de la hausse de l'impôt. Mais les Canadiens sont encore plus déçus, à mon avis, que les faibles revenus ne soient pas dégrevés davantage. Il me semble que la ligne de démarcation devrait être tirée à environ \$4,000.

En 1965, le ministre des Finances du temps avait pourvu à un dégrèvement d'environ 10 p. 100. L'augmentation de l'impôt, cette année, s'élève à environ 14 p. 100. Je sais que c'est une simple coïncidence si, dans l'intervalle, des élections ont eu lieu.

J'ai ici un graphique indiquant quelques données intéressantes. Le *Free Press* de London l'a publié dans son numéro du 30 mars 1966. On y indique qu'un célibataire, sans personne à charge, dont le revenu est de \$1,300 par année, devait payer l'an dernier un impôt sur le revenu de \$15. Cette année, il va pouvoir réaliser une épargne considérable puisqu'il ne paiera que \$13. Ces deux dollars représentent environ un demi-cent par jour. Une personne mariée, dont le revenu est d'environ \$3,000, devait payer l'an dernier \$65. Elle paiera cette année \$59, soit une épargne de \$6. Étant donné le coût de la vie actuelle, je ne crois pas qu'une telle somme lui soit bien utile pour se procurer les choses essentielles à sa subsistance.

Voici un autre exemple. Une personne mariée ayant deux personnes à sa charge et dont le revenu est de \$3,000—et il y en a beaucoup dans ce cas-là au pays—aurait dû payer \$22 l'an dernier. Elle déboursa cette année \$20, épargne considérable de \$2. Six personnes sur dix doivent débourser davantage. Les quatre autres épargnent \$1, \$2 ou \$5. Je soutiens que tout cela n'est qu'une supercherie électorale.

J'ai ressenti de l'inquiétude, comme tout le monde, je pense, du fait qu'aucune augmentation n'a marqué les pensions de sécurité de la vieillesse. Je me demande pour quelle raison on a agi ainsi. Le premier ministre lui-même (M. Pearson), selon certains rapports, aurait dit, au cours d'une récente campagne électorale, qu'il assurerait une pension de \$100 et même de \$125 par mois, s'il y avait lieu de le faire. Je suppose que cette somme se fondait, d'après lui, sur l'examen des moyens de subsistance.

Les élections datent maintenant de loin. La modification que nous avons proposée pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, visant à porter ces paiements à \$100 a été rejetée. Le premier ministre lui-même a voté contrairement à sa propre promesse électorale. Comment nos citoyens âgés peuvent-ils vivre avec \$75 par mois, à quoi un grand nombre d'entre eux sont réduits? Le gouvernement a haussé nos indemnités. L'indemnité du premier ministre a été augmentée. Pourquoi le gouvernement oublierait-il les bénéficiaires de l'assistance-vieillesse?

Je soutiens que l'augmentation que nous demandons ne coûterait pas autant qu'on le prétend. Je suis certain que 90 p. 100 de l'argent que représenterait ce supplément mensuel de \$25 rentreraient dans l'économie générale. Une forte partie de cette somme serait récupérée par le Trésor fédéral sous forme de taxes de toutes sortes. Un grand nombre de vieillards, sans qu'il y ait de leur